

COMMUNE DE CARENNAC

Compte rendu de la séance du mercredi 21 février 2024

Secrétaire de la séance: Sylvie BARRIERE

Été présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, Nicole CAYRE, Alain LESCALE, Pierre TEULIERE, Colette PROENCA, Frédéric PITARQUE, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT, Sylvie BARRIERE

Été représentés :

Été absents ou excusés :

Rappel de l'ordre du jour :

DE_2024_011 Délibération sur le Compte Financier Unique 2023- Service Assainissement
DE_2024_012 Affectation de Résultat 2023 - Service Assainissement
DE_2024_013 Délibération sur le Compte Financier Unique 2023- Commune
DE_2024_014 Affectation de Résultat 2023 - Commune
DE_2024_015 Reste à Réaliser 2023
DE_2024_016 Note de présentation brève et synthétique Commune et Assainissement
DE_2024_017 Modalités pratiques et financières stationnement
- Questions diverses

Délibérations :

Délibération Compte Financier Unique - Service Assainissement (DE 2024 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique

SECTION FONCTIONNEMENT

– Dépenses année 2023	29 389.44 €
– Recettes année 2023	32 022.76 €
• Résultat année 2023 Excédentaire	2 633.62 €
• <i>Résultat antérieur (2022)</i>	<i>23 520.98€</i>
• <i>Affectation de résultat 2023</i>	<i>- 2 642.62 €</i>
• <i>Résultat antérieur après affectation</i>	<i>20 878.36 €</i>

RESULTAT Excédent cumulé

23 511.68 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses année 2023 9 604.46 €
- Recettes année 2023 10 005.62 €
- *Résultat année 2023* 401.16 €
- *Résultat reporté (2022)* - 2 642.62 €

RESULTAT Déficit cumulé - 2 241.46 €

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

- Résultat excédentaire d'investissement cumulé
- **Résultat déficitaire d'investissement** - 2 241.46 €
- Prise en compte des RAR / dépenses
- Prise en compte des RAR/recettes
- Excédent de financement réel
 - Besoin de financement réel

Affectation du résultat 2023	2 241.46	en investissement (1068)
Au budget primitif 2024	21 270.22 €	002

Le compte financier unique peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 642.62			20 878.36	2 642.62	20 878.36
Opérations exercice	9 604.46	10 005.62	29 389.44	32 022.76	38993.90	42 028.38
Total	12 247.08	10005.62	29 389.44	52 901.12	41 636.52	62 906.74
Résultat de clôture	2 241.46			23 511.68		21 270.22
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 241.46			23 511.68		21 270.22
Résultat définitif	2 241.46			23 511.68		21 270.22

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Financier Unique - Service Assainissement
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Délibération Affctation de Résultat - Service Assainissement (DE 2024 012)

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur 23 520.98 €

reporté (report à nouveau)

Résultat d'investissement antérieur reporté — 2 642.62 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice 401.16 €

Solde d'exécution cumulé — 2 642.62 €

RESTE A REALISER

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement.....

Solde.....

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé..... — 2 241.46

Rappel du solde des restes à réaliser.....

besoin de financement

— 2 241.46

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice..... 2 633.62 €

Résultat antérieur..... 20 878.36 €

Total à affecter.....

23 511.68€

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte

1068)

— 2 241.46 €

2) Affectation complémentaire en "Réserves"

(crédit du compte

1068)

3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP

21 270.22 €

2024

(report à nouveau créditeur)

TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**21 270.22 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Délibération Compte Financier Unique - Commune (DE 2024 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses année 2023 522 208.58 €
- Recettes année 2023 618 051.34 €
- **Résultat année 2023 Excédent 95 842.76 €**

Résultat antérieur 2022 **113 754.44 €**

RESULTAT Excédent cumulé 209 597.20 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses année 2023 58 785.55 €
- Recettes année 2023 42 662.40 €
- **Résultat année 2023 Déficit - 16 123.15 €**
- Résultat reporté (2022) 1 925.17 €

RESULTAT Déficit cumulé - 14 197.98 €

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement cumulé €

Résultat déficitaire d'investissement - 14 197.98 €

Prise en compte des RAR / dépenses - 24 705.45 €

Prise en compte des RAR/recettes

Déficit de financement réel - 38 903.43 €

- Besoin de financement réel

Affectation du résultat 2023 38 903.43 € en Recette INV au 1068

Au budget primitif 2024 170 693.77 € 002

Compte Financier Unique peut donc se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1925.17		113 754.44		115 679.61
Opérations exercice	58 785.55	42 662.40	522 208.58	618 051.34	580 994.13	660 713.74
Total	58 785.55	44 587.57	522 208.58	731 805.78	580 994.13	776 393.35
Résultat de clôture	14 197.98			209 597.20		195 399.22
Restes à réaliser	24 705.45				24 705.45	
Total cumulé	38 903.43			209 597.20	24 705.45	195 399.22
Résultat définitif	38 903.43			209 597.20		170 693.77

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Financier Unique -Commune
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Délibération Affectation de Résultat - Commune 2023 (DE 2024 014)

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement 113 754.44
antérieur €

reporté (report à nouveau)

Résultat d'investissement antérieur reporté 1 925.17 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice -16 123.15

Solde d'exécution cumulé -14 197.98

RESTE A REALISER

Dépenses d'investissement -24 705.45

Recettes d'investissement..... €

Solde.....	-24 705.45
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-14 197.98 €
Rappel du solde des restes à réaliser.....	-24 05.45
besoin de financement	38 903.43 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice.....	95 842.76 €
Résultat antérieur.....	113 754.44
	€
Total à affecter.....	209 597.20
	€

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	38 903.43
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (report à nouveau créditeur)	170 693.77 €
TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	170 693.77 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Restes A Réaliser 2023 (DE 2024 015)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la clôture du budget investissement intervient le 31 décembre 2023 et qu'il convient d'établir l'état des Restes à Réaliser de la section investissement à reporter sur l'exercice 2024

Compte Financier Unique 2023

Budget Principal

Etat des restes à Réaliser - Dépenses d'Investissement

OPERATION	Articles budgétaires	Nature et Objet de la Dépense	RAR
202304	203	Etude aménagement - Traverse de Carennac	17 541,00 €
202108	21318	Fonds de concours - Révision toiture église	4 000,00 €
202213	2135	Installation Sanitaires Publics	3 164,45 €

TOTAL			24 705,45 €
--------------	--	--	--------------------

Arrêté le présent état à la somme de vingt quatre mille sept cent cinq euros et quarante cinq centimes

Etat des restes à Réaliser - Recettes d'Investissement

OPERATION		SUBVENTIONS	RAR
TOTAL			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve les RAR 2023

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique (DE 2024 016)

COMMUNE DE CARENNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

— Le cadre général du CA

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) que se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. La Commune de Carennac s'est portée candidate pour les comptes 2023.

Ainsi, la loi prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Cette présente note répond à cette obligation pour la Commune de Carennac ; elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2023.

Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande à la Mairie, aux heures d'ouverture.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Financier Unique du budget principal ainsi que les Comptes Financiers Uniques correspondants aux différents [budgets annexes](#) (Assainissement)

- **Le Compte Financier Unique** rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (Budget primitif et Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- Il présente donc les résultats comptables de l'exercice
- Il est soumis par l'ordonnateur (Le Maire) pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
- Il a la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public.
- Il respecte les grands principes budgétaires et comptables : Annualité-Unité-Universalité-Sincérité-Spécialité-Equilibre
- **Déroulement de la séance**
- L'article L 2121-14 du CGDT précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote.
Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est interdit de voter son propre CFU.
- Le vote du CFU comprend : La délibération constatant l'adoption du CFU

L'affectation du résultat

L'Etat des RAR

1. La section de fonctionnement

La Section de Fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la Commune.

- Les dépenses de fonctionnement – Montant BP 640 199.00 € – Dépenses réelles 522 112.11 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'entretien des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, frais d'affranchissement et de télécommunication, les subventions payées aux associations et syndicats, les intérêts des emprunts, les charges de personnel.

La commune poursuit ses efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Cependant, on peut constater une augmentation nette des dépenses d'énergie, de combustible et de carburant liés à la conjoncture économique

Les frais de réparation des véhicules ont été également importants.

Les frais de personnel se sont maintenus, sur les 9 agents travaillant pour la Commune, les salaires + charges de 5 agents sont remboursés par le SIVU et la Communauté de Communes, le salaire d'un agent est compensé par l'indemnité de la Poste.

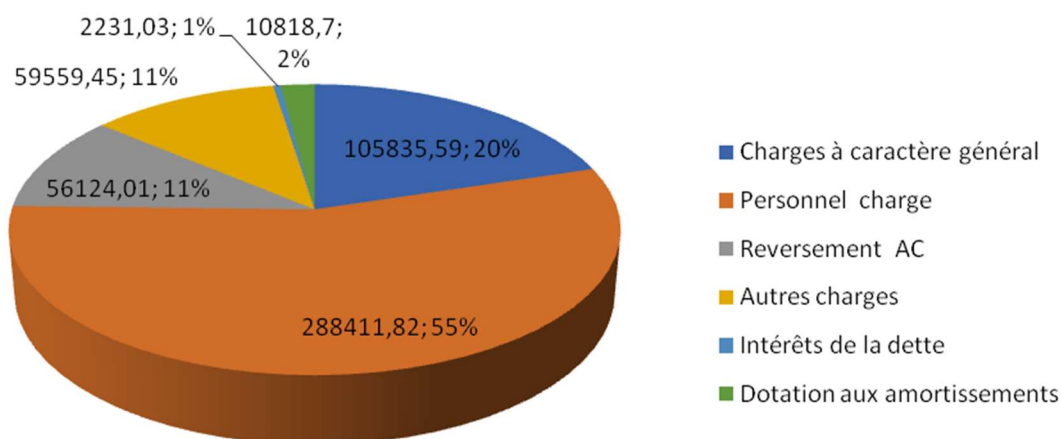
A noter, la baisse des intérêts des emprunts soit 1 459.11 € pour l'année 2023

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Article	Dépenses	BP 2023	Réalisé 2023
60611	Eau et Assainissement	10 000,00 €	5 513,19 €
60612	Electricité	25 000,00 €	19 486,31 €
60621	Combustibles	14 000,00 €	9 656,03 €
60622	Carburants	7 600,00 €	6 864,75 €
60623	Alimentation	1 700,00 €	395,81 €
60631	Fournitures entretien	1 200,00 €	1 967,42 €
60632	Fournitures petit équipement	2 000,00 €	834,01 €
60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €	0,00 €
60636	Vêtements travail	500,00 €	0,00 €
6064	Fournitures administratives	2 500,00 €	2 217,95 €
6068	Autres mat et fournitures	10 000,00 €	8 702,47 €
Chap 60		76 500,00 €	55 637,94 €
613	Locations	4 000,00 €	3 822,78 €
615221	Entretien-réparation bât	10 000,00 €	3 368,40 €
615231	Entretien-réparation voirie	5 000,00 €	2 242,51 €
615232	Entretien-réparation réseaux	5 000,00 €	3 247,80 €
61551	Entretien mat roulant	5 000,00 €	4 586,81 €
61558	Entretien autres biens immo	1 000,00 €	1 879,04 €
6156	Maintenance	8 882,00 €	8 433,39 €
6151	Assurances	10 000,00 €	9 207,35 €
618	Divers	300,00 €	135,20 €
Chap 61		49 182,00 €	36 923,28 €
6218	Autre Pers extérieur	8 000,00 €	1 173,17 €
622	Rémune intermédiaire	200,00 €	0,00 €
623	Relations publiques	1 500,00 €	906,64 €
626	Frais postaux+orange	8 000,00 €	3 008,10 €
627	Services bancaires	500,00 €	323,77 €
6281	Cotisations	2 328,00 €	1 928,00 €

6282	Gardiennage	550,00 €	479,86 €
62876	rembours frais ADS	6 000,00 €	2 706,00 €
62878	Frais tiers	100,00 €	0,00 €
6288	Autres Serv Ext	100,00 €	0,00 €
Chap 62		19 278,00 €	10 525,54 €
633	CDG	1 800,00 €	1 711,62 €
635	TF	6 000,00 €	3 922,00 €
Chap 63		7 800,00 €	5 633,62 €
6411	Personnel Titulaire	170 000,00 €	148 438,45 €
6413	Personnel Non Titulaire	35 794,56 €	37 484,01 €
6450	Charges	98 000,00 €	95 519,86 €
6470	Autres Charges	2 000,00 €	2 176,71 €
648	CNAS	2 000,00 €	1 908,00 €
Chap 64		307 794,56 €	285 527,03 €
7391111	Dégrève Jeunes Agri TFPNB	100,00 €	557,00 €
7391113	Autres restdegr/contrib dir	900,00 €	0,00 €
739118	Autres revers, restit. Contrib. Dir	0,00 €	900,00 €
739211	AC	60 000,00 €	54 667,01 €
Chap 014		61 000,00 €	56 124,01 €
65311	Indemnités de fonction	17 000,00 €	14 453,62 €
6541	Créances admises NV	0,00 €	0,00 €
65568	Autres contributions	41 450,00 €	5 936,01 €
6558	Autres contributions obligatoires	0,00 €	36 400,00 €
65748	Subventions	2 745,00 €	2 245,00 €
6588	Autres charges	600,00 €	524,82 €
Chap 65		61 795,00 €	59 559,45 €
66111	Intérêts prêt	2 100,00 €	1 459,01 €
Chap 66		2 100,00 €	1 459,01 €
681	Amortis + Pro Charges	10 818,70 €	10 818,70 €
Chap 68		10 818,70 €	10 818,70 €
23	Virement à la section d'Inv	37 130,74 €	
	TOTAL DEPENSES	640 499,00 €	522 208,58 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2023



- **Les recettes de fonctionnement– Montant BP 640 499.00€ Recettes réelles 618 051.34 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (enlèvement des déchets verts-concession cimetièrre) et aux visiteurs (entrées du cloître-recettes du parking) , aux produits issus de la fiscalité directe locale (TFB et TFNB), fonds de péréquation, taxe additionnelle aux droits de mutation, aux dotations versées par l'Etat et les remboursements du SIVU et CAUVALDOR dans le cadre des conventions de services partagés de notre personnel de l'école et du périscolaire ainsi que la Poste pour l'Agence Postale, les locations des salles polyvalentes, les baux.

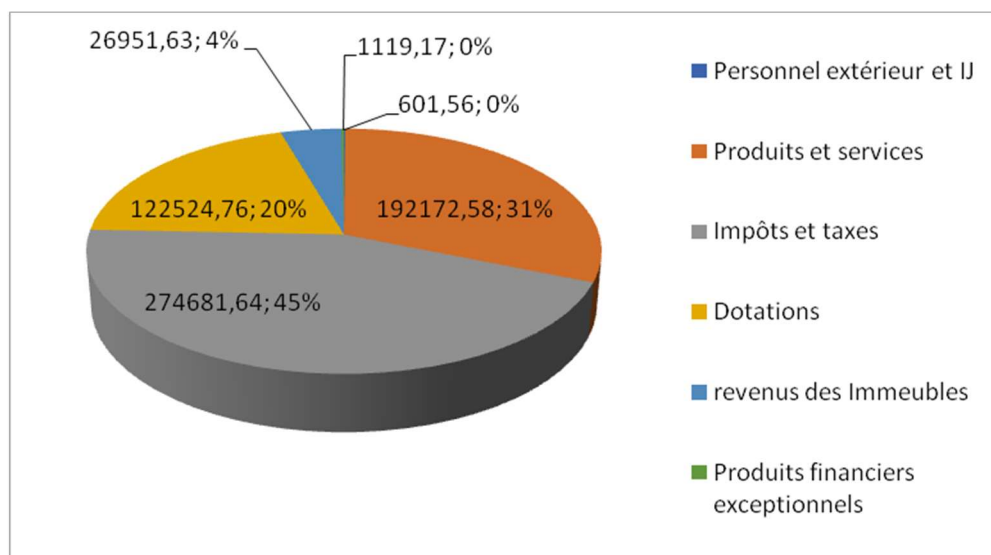
Une hausse de la fréquentation du parking payant est à noter, les entrées du Cloître sont stables.

Les revenus des immeubles sont stables, avec notamment les expositions estivales.

Articles	Recettes	BP 2023	Réalisé 2023
2	Excédent Antérieur Reporté	113 754,44 €	
2		113 754,44 €	
6419	IJ	601,56 €	601,56 €
Chap 64		601,56 €	601,56 €
7028	Autres pdts forestiers	440,00 €	440,00 €
70311	Concessions cimetières	500,00 €	190,50 €
7032	Occup Domaine Public	680,00 €	1 214,00 €
70383	Redevance stationnement	28 000,00 €	35 450,00 €
70610	Enlèvement déchets	600,00 €	685,00 €
7062	Entrées Cloître + vente plaquettes	18 000,00 €	18 382,60 €
70688	Indemnité Poste	14 500,00 €	15 408,00 €
70846	Remboursement périscolaire	23 000,00 €	25 898,68 €
70848	Remboursement SIVU + Bétailie	70 000,00 €	84 553,07 €
70878	Charges loyers + frais école	80 000,00 €	9 950,73 €
Chap 70		169 720,00 €	192 172,58 €
73111	Impôts Directs	243 243,00 €	243 183,00 €
7318	Rôles supplémentaires	0,00 €	0,00 €
732221	FPIC	0,00 €	8 079,00 €
73223	Droits de Mutation	5 000,00 €	23 419,64 €
Chap 73		247 343,00 €	274 681,64 €
74111	DGF	69 000,00 €	69 901,00 €

741121	DSR	14 000,00 €	17 403,00 €
741127	DNP	3 000,00 €	3 227,00 €
742	D élus locaux	4 000,00 €	4 762,00 €
744	FCTVA	0,00 €	1 993,76 €
7418	Autres Participations Etat	0,00 €	0,00 €
7472	Région	0,00 €	1 000,00 €
74833	Compensation Exo TF	12,00 €	2 857,00 €
74834	Compensation exo TH	2 857,00 €	0,00 €
7484	Dotation recensement	0,00 €	968,00 €
7488	Autres attributions & participations	0,00 €	20 413,00 €
Chap 74		92 869,00 €	122 524,76 €
752	Revenus des Immeubles	15 000,00 €	25 637,41 €
756	Don	0,00 €	1 000,00 €
7588	Autres ppts gestion courante	100,00 €	314,22 €
Chap 75		15 100,00 €	26 951,63 €
7688		0,00 €	8,17 €
Chap 76		0,00 €	8,17 €
777	Subvintvtrantstérée	1 111,00 €	1 111,00 €
Chap77		1 111,00 €	1 111,00 €
	TOTAL RECETTES	640 499,00 €	618 051,34 €

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2023



B. La Section Investissement

Le budget Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, la section d'investissement est liée aux projets à MT et LT de la Commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement de la Commune regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité, telles que le remboursement du capital des emprunts (28 669.23 €)

La cuisine de la Salle du Vieux Quercy s'est dotée d'un matériel professionnel (four – évier – lave-vaisselle- plan de travail pour un montant de 9 235.12 €

L'installation du sanitaire public sur le parking du Vieux Quercy est finalisée (27 986.05 €).

L'enduit du mur du parking du Vieux Quercy a été réalisé (3 000 €)

L'étude de la traverse RD 20 est en cours (à ce jour 10 459.00 €)

- **Les dépenses d'investissements sont 58 785.55 € et RAR 24 705.45 €**

DEPENSES INVESTISSEMENT 2023

Compte	Article	Opé	Désignation	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
Chap 10						
139151 - 040	139151-040		subv compte gfp de ratt	1 111,00 €	1 111,00 €	
Chap 13				1 111,00 €	1 111,00 €	
1641	1641		Emprunts	30 700,00 €	28 669,23 €	
165	165		Dépôt et cautionnement reçus	1 509,23 €	120,00 €	
Chap 16				32 209,23 €	28 789,23 €	
2131		202108	Toiture versant nord Eglise St Pierre - Fds concours	4 000,00 €		4 000,00 €
2131	2131	202202	Sanitaires école	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2135	2135	202212	aménagement cuisine Vieux Quercy	6 000,00 €	9 235,12 €	0,00 €
2135	2135	202213	Installation sanitaires Parking	9 160,77 €	2 761,20 €	3 164,45 €
2157	2157	202301	Outillage	800,00 €	580,00 €	0,00 €
2181	2181	202302	Tables pique-nique	1 500,00 €	0,00 €	
2138	2138	202303	Enduit extérieur mur parking	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
203	203	202304	SDAIL Etude traverse RD20	6 000,00 €	10 459,00 €	17 541,00 €
2157	2157	202305	Cimaises	1 700,00 €	0,00 €	
2131	2131	202306	Création Bibliothèque	16 000,00 €	0,00 €	
2131	2131	202307	Tx Renovation Bât public	2 800,00 €	2 700,00 €	
2131	2130	20230	Tx	3 000,00 €		

		8	Rénovation Eglise St Pierre			
Chap 21				68 960,77 €	28 735,32 €	24 705,45 €
261	261		Vesr capital Cauvaldor exp	150,00 €	150,00 €	
TOTAL				102 431,00 €	58 785,55 €	24 705,45 €

- **Les Recettes d'investissements sont de 42 662.40 €**

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les amortissements, la récupération de la FCTVA de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Article	Opé	Désignation	BP2023	Réalisé 2023
1		Excedentanterieur reporté	1 925,17 €	
10222		FCTVA	14 000,00 €	14 584,12 €
10226		Taxe Aménagement	3 000,00 €	4 810,23 €
Chap 10			18 925,17 €	19 394,35 €
28-040		AMORTISSEMENTS	10 219,17 €	10 219,17 €
Chap 28			10 219,17 €	10 219,17 €
1322	202306	Subv région	12 646,69 €	12 646,69 €
1323	202306	Suvb Département Bibliothèque	7 000,00 €	0,00 €
Chap 13			19 646,69 €	12 646,69 €
1641		Emprunt Sanitaire Ecole	15 000,00 €	0,00 €
165		Cautionnement reçu	1 509,23 €	402,19 €
Chap 16			16 509,23 €	402,19 €
21-040		virement section fonctionnement	37 130,74 €	
Chap 21			37 130,74 €	
TOTAL			102 431,00 €	42 662,40 €

III. RATIOS

Endettement de la Commune – 2023

	Commune	Assainissement	TOTAL
Encours au 31-12-2023 : €	176 600.82 €	40 836.54 €	217 437.36
ANNUITÉ			
Remboursement du capital €	28 668.71 €	8 948.63 €	37 617.34
Intérêts	1 459.11 €	2 140.51 €	3 599.62 €
Nombre d'habitants	427		
Encours de la dette par hab.	509.22 €		
Annuité de la dette par hab.	95.53 €		

IV. La CAF – Capacité d'Autofinancement

L'épargne brute appelée aussi « Capacité d'Autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et des dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Encours de la dette	217 437.36 €
Annuité de la dette	41 216.96 €
Remboursement du Capital	37 617.34 €
Résultat 2023	95 842.76 €
Résultat cumulé	209 597.20 €

V. Effectif de la Collectivité :

Filière Administrative : 1. Rédacteur Territorial Principal plein temps 35h00-Titulaire
1. Adjoint Administratif (Agence Postale) Temps Non Complet 12h00- CDI

Filière Technique : 2. Adjoints Techniques Principaux à temps complet 35h00-Titulaires
1. Adjoint Technique Principal à temps complet 35h00 Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.
1. Adjoint Technique Principal à temps non complet 28h00-Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.
2. Adjoints Techniques à temps non complets 29h50 et 10h40-non titulaires- CDD- Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

Filière Animation : 1. ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans l'Ecole Maternelle) 35h00 Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

I. Budget Annexe – Service Assainissement

Le Budget annexe de l'assainissement est distinct du budget principal mais voté par l'assemblée délibérante. Ce budget permet d'établir le coût réel du service assainissement et détermine avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se sont stabilisées mais le poste « rémunération des intermédiaires » reste important du fait du coût du traitement des boues.

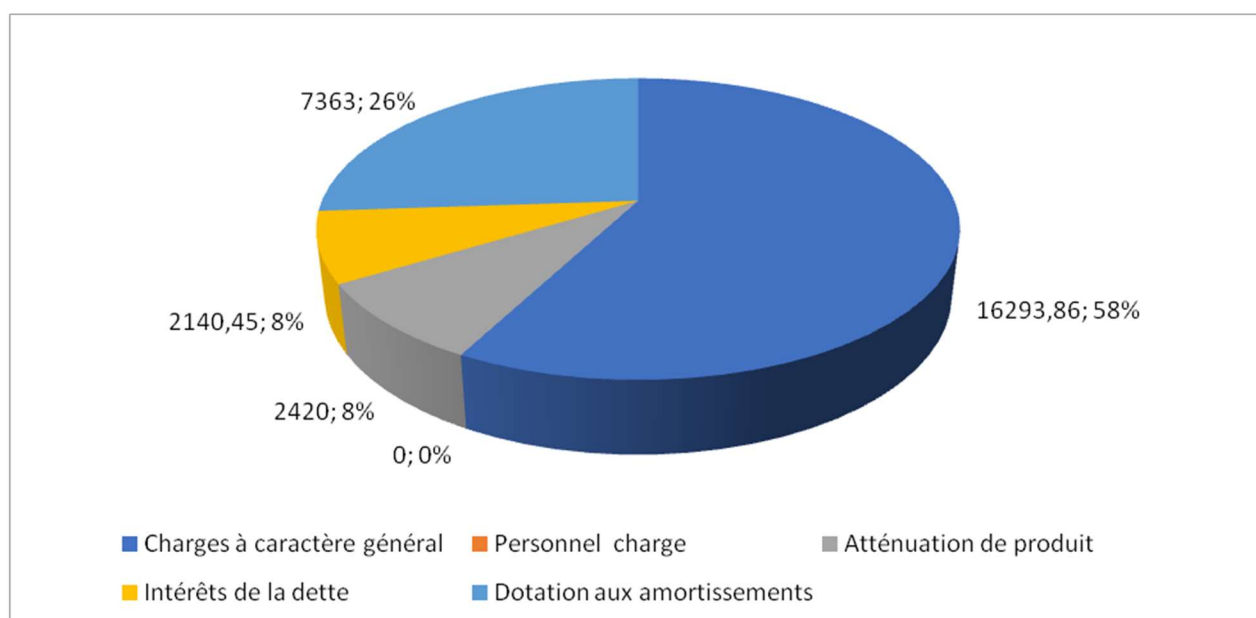
De plus, des réparations ont été nécessaires qui ont eu pour effet d'alourdir les charges courantes.

L'intérêt de la dette tend à diminuer

	BUDGET 2023	RÉALISATION 2023
6022 Fournitures consommables		0,00 €
6061 fournitures non stockables	3 800,00 €	4 626,49 €
6063 fournitures d'entretien	200,00 €	0,00 €
6066 carburants		0,00 €
6068 autres matieres et fournitures		238,80 €
61521 batiments public	3 000,00 €	
61523 Ent& Réparation réseaux	5 000,00 €	2 617,36 €
622 rem inter honoraires	12 398,63 €	8 800,00 €
627 services bancaires et assimilés	500,00 €	10,86 €

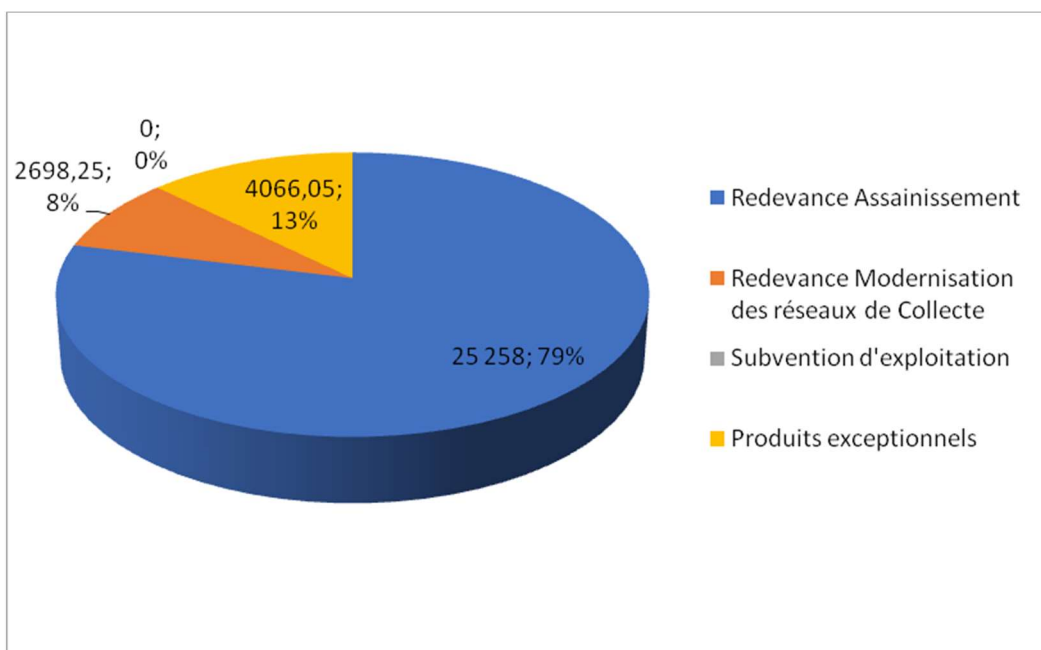
6378 autres impôts et taxes	300,00 €	0,00 €
011 CHARGES à caractere GAL	25 198,63 €	16 293,86 €
621 Personnel extérieur au service	6 000,00 €	0,00 €
012 charges personn +frais assimilés	6 000,00 €	- €
706129 red pollution de l'eau	2 500,00 €	2 420,00 €
014 atténuation de produit	2 500,00 €	2 420,00 €
6541 créance admise en non valeur	600,00 €	359,08 €
65 créances admises en non valeur	600,00 €	359,08 €
6611 intérêts de la dette	2 700,00 €	2 140,45 €
66112 interetsrattachementicne	500,00 €	- €
66 CHARGES FINANCIERES	3 200,00 €	2 140,45 €
67 TITRE ANNULES		
678 Autres Charges exceptionnelles	- €	
6811 DOT AUX AMORTISSEMENT	7 363,00 €	7 363,00 €
6817 Dot Dépréc Actifs circulants	814,00 €	813,40 €
022 dépenses imprévues		
023 vir section d investissement	2 630,00 €	
TOTAL DEPENSES	48 305,63 €	29 389,44

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – CFU ASSAINISSEMENT – 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent du prix payé par les utilisateurs du service Assainissement, à savoir, la redevance annuelle (forfait + consommation au m3) et redevance de modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les recettes ont très légèrement augmenté du fait de l'augmentation du forfait mais restent insuffisantes pour faire face aux dépenses.



ASSAINISSEMENT - DEPENSES INVESTISSEMENTS – CFU 2023

Compte	opération	Désignation	Prévisions 2023	Réalisé
1			2 642,62 €	
040/1391		subventions amortissement	656,00 €	656,00 €
1641		Emprunts	9 337,00 €	8 948,46 €
TOTAL			12 635,62 €	9 604,46 €

ASSAINISSEMENT -RECETTES INVESTISSEMENTS – CFU 2023

Compte	opération	Désignation	BP 2023	Réalisé
21			2 630,00 €	
1068		autresreserves	2 642,62 €	2 462,62 €
10222		FCTVA	- €	- €
2805		Amortissements		
2813		Amortissements	51,00 €	51,00 €
28156		Amortissements	300,00 €	300,00 €
28158		Amortissements	6 772,00 €	6 772,00 €
2818		Amortissements	240,00 €	240,00 €
TOTAL			12 635,62 €	10 005,62 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la note de présentation du CFU 2023

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Stationnement Palissade de Carennac (DE 2024 017)

Monsieur Le Maire de Carennac expose au Conseil Municipal que pour faire suite à la délibération DE_2023_031, il convient d'en modifier quelques points afin de répondre aux attentes des administrés.

Les places de stationnement seront réservées en priorité :

- Aux résidents à l'année du centre Bourg n'ayant ni place de parking, ni garage

Ces places de stationnement seront délimitées sur la palissade, sur la place du Parc du Château et rue du Prieuré (quelques places proches du restaurant)

Les personnes concernées n'auront droit qu'à une place de stationnement par habitation

Les places seront délimitées par un marquage au sol et par un numéro.

Les résidents souhaitant avoir une place de stationnement et répondant aux critères définis ci-dessous devront signer un contrat de location d'un montant de 200 € par an pour l'occupation du domaine public.

Un prorata sera calculé en 2024 à compter du 1^{er} Avril 2024

Après en avoir délibéré à :

- Voix pour 11
- Voix Contre 0
- Abstention 0

Le Conseil Municipal décide d'adopter le stationnement sur la palissade dans les conditions énoncées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 21/02/2024

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le ____ / ____ / 20____

et publié ou notifié

le ____ / ____ / 20____

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

